Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260527-D31_2026_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Arrondissement de Brest

Canton de Pont-De-Buis-Les-Quimerch

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 11 MAI 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation :
4/05/2026
Date d'affichage :
4/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 11 mai 2026 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Thierry GEMONET, Maire**.

Présents : Christelle MASSON, Didier SALAUN, Nadège JOLLET, Joanna COSME, Guillaume EVRARD, Véronique CRENN, Nicolas GOUEZ, Nicole DUHAUTOIS, Régis LE BRAS

Absent : : Thomas CORBALAN (pouvoir à Didier SALAUN)

Secrétaire de séance : Joanna COSME

D31-2026-05 – Maison Lignal – Retenue de Garantie Lot 4 – Maison Minihi

Vu le marché travaux conclus avec l'entreprise LIGNAL concernant les travaux de rénovation de la Maison MINIHI ;

Considérant les malfaçons constatées lors de l'exécution des travaux par l'entreprise Lignal ;
Considérant la liquidation judiciaire de ladite entreprise, ne permettant pas la reprise des désordres constatés ;
Considérant la nécessité pour la commune de prémunir des frais pouvant résulter des réparations à engager ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

Décide de conserver la retenue de garantie relative au marché de travaux attribué à l'entreprise Lignal ;
Fixe le montant conservé à la somme de 1 645,96 €
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Copie conforme au registre

Le secrétaire de séance,
Joanna COSME

Le Maire,
Thierry GEMONET

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800